



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17/08/2021	17/08/2021	2021_5709

### 1. Intitulé du projet

Demande de dérivation des eaux souterraines et d'autorisation de prélèvement au titre du Code de l'Environnement au droit du champ captant de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (00067X0189/F1 et 00067X0190/F2), pour un volume de :  
141 m3/h – 2 215 m3/j – 660 000 m3/an

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17°b	Prélèvement pour l'alimentation en eau potable de maximum de 660 000 m3/an au sein de la nappe de la craie (2215 m3/j en pointe)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le champ captant de TOURNEHEM SUR LA HEM est composé de deux forages (00067X0189/F1 et 00067X0190/F2). Il a été créé fin 2012 afin de remplacer le captage AEP actuel de NORDAUSQUES (00068X0050) (captage soumis à un arrêté de non protégeabilité). Ce champ captant n'a jamais été mis en exploitation.

La COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du PAYS de SAINT-OMER en est le propriétaire depuis 2019, et a décidé d'engager la procédure de mise en place de Périmètre de Protection au droit de ce champ captant de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM. Suite à l'estimation des besoins, la CAPSO a décidé de demander au droit de ce champ captant l'exploitation des volumes maximum suivants : 141 m3/h - 2 215 m3/j - 660 000 m3/an

L'aquifère capté est la nappe de la craie du Séno-Turonien, son régime est libre dans le secteur.

## 4.2 Objectifs du projet

Le captage AEP actuel de NORDAUSQUES (00068X0050) est soumis à un arrêté préfectoral de non protégeabilité depuis le 23 mai 2007 : "La passage de l'autoroute A26 a entraîné l'impossibilité de protéger ce forage ; seule ressource pérenne sur le secteur." Le but du projet est de remplacer l'exploitation de ce champ captant non protégeable par la mise en exploitation du nouveau champ captant de Tournehem-sur-la-hem et ainsi alimenter les habitants des anciens syndicats des eaux de la Hem Nord et Sud, aujourd'hui, intégrés à la CAPSO, au SIDEALF et au SI d'AUDRUICQ. De plus le SIDEALF et le SIRA demandent à sécuriser les captages de Licques et d'Alquines. La champ captant de Nordausques sera alors abandonné. Ce champ captant alimentera les communes de :

- TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, NORDAUSQUES, ZOOUAFQUES (régie CAPSO)
  - AUDREHEM, BONNINGUES-LES-ARDRES, CLERQUES, REBERGUES, SURQUES (SIDEALF)
  - RECQUES-SUR-HEM, MUNC-NIEURLET, ZUTKERQUES, RUMINGHEM (SI de la Région d'AUDRUICQ)
- et en cas de besoins ponctuels (sécurisation) :
- ALQUINES, JOURNY, HAUT-LOQUIN, HARLETTES et BOUVELINGHEM (SIDEALF)
  - LOUCHES et d'AUTINGUES (SIRA).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux nécessaire.

La station de pompage de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, composée de deux forages, de 42 et 45 m de profondeur, a été réalisé fin 2012 (cf. Coupe technique des ouvrages en annexe 7). Le raccordement au réseau est déjà effectif (vanne et T).

Cette station de pompage a été équipée :

- D'un portail d'au moins 2 m de hauteur et d'une clôture de hauteur équivalente, qui couvre le périmètre de protection immédiate (parcelle ZN 47),
- De dispositifs anti-intrusions au niveau des fosses d'accès aux captages et à la station de pompage,
- D'une caméra de vidéo-surveillance au droit de la station de pompage en direction du portail.
- Compteur volumétrique,
- Point de prélèvement (robinet),
- Poste de chloration automatique,
- Automate.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en exploitation de ce champ captant consiste en un prélèvement au sein de la nappe de la craie du Séno-turonien de 2215 m<sup>3</sup>/j en pointe (au maximum 16h/24). Les forages fonctionneront en alternance (141 m<sup>3</sup>/h). La nappe de la craie est en régime libre, son niveau se situe à plus de 23 m de profondeur par rapport au sol. La nappe de la craie est déconnecté de la Hem dans ce secteur.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration d'utilité publique (DUP); autre : Dossier loi sur l'eau déposé en 2012 pour la création des deux forages

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume horaire (m3/h)	141
Volume journalier de pointe (m3/j)	2215
Volume annuel maximum avec sécurisation (m3/an)	660000

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

rue du Vieux château - Parcelle ZN  
47 Le Haut de la Leulenne 62890  
TOURNEHEM SUR LA HEM

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 3 ' 4 3 " E Lat. 5 0 ° 4 8 ' 3 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à 100 m : Il s'agit de la Haute vallée de la Hem entre AUDENFORT et NORDAUSQUES (id : 310007272). La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à 7.6 km : Il s'agit de La Boutonnière des Pays de Licques (id : 310013274). (cf. Annexe 6). Les essais de pompage ont montré que nous n'avions aucun impact sur les eaux superficielles.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On se situe sur le plateau crayeux, en zone agricole. La nappe de la craie se situe à plus de 20 m de profondeur par rapport au sol. La vallée de la Hem se situe à plus de 380 m de distance à la cote topographique + 22 m NGF. Au droit de la vallée de la Hem, la cote piézométrique de la nappe de la craie est inférieure à + 20 m NGF.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La limite du Périmètre de Protection Rapprochée provisoire du captage de NORDAUSQUES se situe à 437 m du nouveau champ captant de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM. Une fois le nouveau champ captant en exploitation, le captage de NORDAUSQUES sera fermé.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de zone NATURA 2000. Le site NATURA 2000 le plus proche est à plus de 1.8 km ; Il s'agit des Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques et forêt de Guines. (cf. annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de prélever au maximum 2215m <sup>3</sup> /j - 660000m <sup>3</sup> /an au sein de la nappe de la craie du Séno-turonien (eaux souterraines), en lieu et place du champ captant de Nordausques actuellement exploité à hauteur de 2400m <sup>3</sup> /j (565 000 m <sup>3</sup> /an) dans la même nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce prélèvement va remplacer celui effectué aujourd'hui dans la même nappe sur le champ captant de Nordausques, situé à 810 m.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un prélèvement d'eaux souterraines dont le niveau piézométrique se situe à plus de 20 m de profondeur par rapport au sol. Les essais de pompage ont montré qu'on avait aucune incidence sur les eaux superficielles. Nous sommes en zone agricole sur un plateau crayeux. Ce prélèvement va remplacer celui de Nordausques situé à proximité de la vallée de la Hem à 810 m en aval. Il n'y aura aucune incidence sur la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les essais de pompage ont montré qu'on avait aucune incidence sur les eaux superficielles. Nous sommes en zone agricole sur un plateau crayeux. L'ensemble de l'emprise d'une future exploitation (zone d'appel) est totalement en dehors des zones NATURA 2000 et ZNIEFF recensées dans un rayon de 20 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation pour l'alimentation en eau potable. Contrôle de la qualité des eaux prélevées effectué par l'ARS (DUP)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place des périmètres de protection d'un champ captant AEP. Respect des bonnes pratiques agricoles.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Ce futur prélèvement va venir en lieu et place du prélèvement effectué aujourd'hui au droit du champ captant de Nordausques, situé à 810 m en aval à proximité de la vallée de la Hem. Ces deux champs captants captent la même nappe de la craie. pas d'impact supplémentaire.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une parcelle située sur le plateau crayeux, en zone agricole. cette parcelle est enherbée depuis 2013 et clôturée.

La nappe de la craie est en régime libre et sa surface piézométrique se situe à plus de 23 m de profondeur / sol.

ce futur champ captant exploitera la même nappe que le champ captant de Nordausques (810 m aval), qui sera abandonné quand ce nouveau champ captant sera autorisé à être exploité.

Aucun prélèvement supplémentaire n'est demandé.

Les essais ont montré que nous n'avons aucun impact sur les eaux superficielles. Ce nouveau champ captant est situé plus loin de la vallée que le précédent.

il n'y a pas d'impact sur le biotope. Cette exploitation ne génère pas de bruit, de trafic routier, d'odeur, ...

C'est pourquoi nous ne pensons pas être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 17/08/2021